



Octobre 2019

PLU - Les Chapelle-Bourbon

Commentaires proposés par Jumaanah KHODABOCUS – Animatrice du SAGE de l'Yerres

Contact : cle.yerres@syage.org

L'avis du SAGE de l'Yerres sur le PLU de Les Chapelle-Bourbon est favorable sous réserve que les remarques ci-dessous soient prises en compte.

Règlement

- Stationnement

Il est important de préciser que les aires de stationnement doivent être assorties d'un dispositif de collecte et de traitement des eaux pluviales ruisselantes.

Il convient de rappeler que les eaux pluviales des aires de stationnement doivent être gérées dans le respect de la limitation des ruissellements définie dans les zonages d'eaux pluviales.

Par ailleurs, il est préconisé d'inciter à l'utilisation de revêtement perméable pour toute nouvelle mise en place d'aire de stationnement.